

Compte rendu Sommaire Réunion du Conseil Communautaire Séance du 07 juillet 2015 à 18h30.

Date de convocation 30/07/2015

L'an DEUX-MILLE-QUINZE, le SEPT du mois de JUILLET, à 18h30, le Conseil communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

Membres présents :

AMNEVILLE: M. MUNIER, Mmes CALCARI-JEAN et GIULIANO, M. DALLA FAVERA, Mmes LOMBARDI et

ARNOULD-RIVATO,

BRONVAUX: M. FAVIER,

CLOUANGE: M. BOLTZ, Mme THOMAS, MM. HOUVER et RAFFLEGEAU,

MARANGE SILVANGE: M. MULLER, Mme TOUSSAINT, M. MEOCCI, Mme GREFF, M. PIERRE (à partir du

point 2)

MONTOIS LA MONTAGNE : M. CANTELE et Mme SCHUMMER,

MOYEUVRE-GRANDE: M. DROUIN, Mme CONTESE, M. TIRLICIEN, Mmes CISAMLO et BARTOLETTI

MOYEUVRE-PETITE: M. HENRY, PIERREVILLERS: M. PELIZZARI,

ROMBAS: MM. FOURNIER, RISSER, Mme MACAIGNE et M. VILLA,

RONCOURT: MM. HALTER et FICHTER,

ROSSELANGE: M. MATELIC, M^{me} SEEMANN et M. SCHONS, SAINTE MARIE AU CHENES: M. WATRIN et Mme FRANIA,

VITRY-SUR-ORNE: Mme DURIVAL

Membres absents ayant donné procuration :

Mme MITIDIERI à M. MUNIER M. WROBEL à M. FAVIER M. LACAVA à Mme. BARTOLETTI M. SCHWEIZER à M. HENRY Mme DAMILOT à M. PELIZZARI

M. BARTHELEMY à M. FOURNIER Mme BENCI à Mme MACAIGNE M. NOBILE à M. RISSER M. CAYRÉ à Mme FRANIA M. KOSCIUSZKO à M. WATRIN

Absent excusés: M. PIERRE (point 1),

Absents: M. DIEUDONNE, VOLLE, M. ROVIERO, Mme WAGNER, MM. CORRADI et DI EGIDIO

Le 07 juillet 2015, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, réuni à Rombas, salle Jean Burger :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du Conseil communautaire du 31 mars 2015,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 14 avril 2015,
- APPLIQUE pour l'année 2015 le mode de répartition de droit commun pour la répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- **DECIDE** que, cette répartition s'effectuera comme suit :
- Part EPCI:

298 682,00 €

- Part communes membres: 863 038,00 €

- **DECLARE** les loyers dus par le locataire d'une cellule du bâtiment d'accueil d'entreprise, sis sur le Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine », irrécouvrables, suite à la liquidation judiciaire de cette dernière,
- **ADMET** ces produits en non-valeur, étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal de 2015 à l'article 6542 « créances éteintes ».
- APPROUVE le Compte Administratif 2014 du budget annexe « PAC Ramonville », étant précisé que le résultat de la section d'investissement a été déterminé en tenant compte des "restes à réaliser" de cette section et du résultat du compte administratif 2013, à savoir :

- en dépenses

18.813,00 €

- en recettes

12.000,00 €

- **DECIDE** d'affecter le résultat du compte administratif 2014 du budget annexe PAC Champelle » comme suit :
 - 1°) En excédent de fonctionnement reporté Compte 002 – Excédent reporté

231,24 €

2°) En excédent d'investissement reporté Compte 001 – Excédent reporté

222.922.26 €

- DECIDE d'affecter le résultat du compte administratif 2014 du budget annexe PAC de Ramonville » comme suit :
 - 1°) En excédent d'investissement reporté Compte 001 – Excédent reporté

12.000.00 €

2°) En excédent de fonctionnement reporté Compte 002 – Excédent reporté

18.813,48 €

- **DECIDE** d'intégrer l'opération comptable imputée sur le budget annexe « Gestion locative » au budget principal :

Budget Annexe « Gestion locative » - Compte 024:

- 13.427,58 €

Budget Principal - Compte 024:

+ 13.427,58 €

- **et DECIDE** de réintégrer l'opération comptable sur le budget annexe créé le 31 mars 2015 :

Budget Principal – Compte 024:

- 13.427,58 €

Budget Annexe « Gestion locative » - Compte 024 :

+ 13.427,58 €

- DECIDE de constituer une provision pour risques et charges à l'article 1582-040
 « Autres provisions pour charges » d'un montant de 70 000,00 €,
- **PREVOIT** la reprise de cette provision à l'article 7865-042 « dotations aux provisions pour risques et charges financiers » de 70 000,00 €.
- **ADOPTE** la décision modificative n°1 au Budget Principal 2015 qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

77.544,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

70.000,00 €

- **VOTE** une subvention de 2.352,05 € destinée à équilibrer le budget annexe «Parc d'activités communautaire Champelle ».

ADOPTE la décision modificative n°1 au Budget annexe « Parc d'activités communautaire Champelle » qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

2.352,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

0,00 € (changement d'imputations)

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 au Budget annexe « Portes de l'Orne » qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

- €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- 40.000,00 €

- VOTE une subvention de 11.656,77 € destinée à équilibrer le budget annexe «Gestion locative ».
- **ADOPTE** la décision modificative n°1 au Budget annexe « Gestion locative » qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

11.656,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- € (changements d'imputations)

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 au Budget annexe « Gestion des déchets ménagers » qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : - € SECTION D'INVESTISSEMENT : - €

- **DECIDE** de compléter le règlement intérieur du Conseil Communautaire par un article 28 rédigé comme indiqué ci-dessus (ARTICLE 28 : Droits des Conseillers Communautaires d'opposition)
- **DESIGNE** Monsieur Victor VILLA, en qualité de membre des commissions suivantes :
 - Aménagement des friches industrielles
 - Suivi et mise en œuvre du Projet de Territoire et du Schéma de mutualisation
- **EMET,** à l'unanimité, un avis favorable sur le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères
- PREND ACTE du Rapport annuel d'activités 2014 de la CCPOM
- **PREND ACTE** des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 28 avril 2014.
- PREND ACTE des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 28 avril 2014,

Fin de la séance à 19h10.

Fait à Rombas, le 15 juillet 2015,

Affiché le 17/07/2015 Le Président

Lionel FOURNIE